

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D50_2022

Séance du 28.04.2022 – Convocation du 21 avril 2022

Compte rendu affiché le 06.05.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Florian JEDYNAK

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Véronique CHIAVAZZA, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE., Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence GAGNEUR par Michel ROULLIAT ; Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Gérard PLAISANTIN par Yves ARTETA ; Alain LABAT par Jérôme JARDIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Roger PEDOJA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Programmation et Subventions Politique de la Ville 2022, Fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance et Dispositif, Ville Vie Vacances 2022

Dans le cadre du Contrat de ville, un appel à projets a été adressé aux différents partenaires développant des actions concourant au développement social urbain sur le territoire labellisé Quartier Politique de la Ville (QPV) ou Quartier en Veille Active (QVA).

Comme les années précédentes, la Commune, en collaboration avec l'État, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne Rhône-Alpes, a établi une programmation financière partenariale afin de soutenir des projets relevant de la Politique de la ville, et répondant aux objectifs indiqués dans la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Pour le Contrat de ville intercommunal Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône, il convient de délibérer sur la programmation à la suite des différents arbitrages des élus et partenaires afin de verser les financements de la Ville et de solliciter les subventions.

Le tableau joint (participation financière de la ville de Neuville-sur-Saône au titre de la programmation Contrat de Ville 2022) présente l'ensemble des actions retenues dans le cadre de la Politique de la ville et pour lesquelles un financement de la ville est proposé.

Les actions présentées s'articulent autour des axes suivants : Culture/Éducation et parentalité/Santé/Lien social, citoyenneté/Emploi/Prévention et lutte contre les discriminations/Cadre de vie/Pilotage.

Le tableau intègre également les actions cofinancées par les Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Dans ce même cadre, la Commune est impliquée dans le dispositif « Ville, Vie, Vacances » qui permet de financer des projets d'animation pendant les vacances scolaires destinés aux jeunes en grande difficulté sociale. Par le biais d'appels à projets spécifiques, ce dispositif prévoit des subventions pour les Communes qui participent.

Il convient de solliciter de manière formelle auprès des partenaires le financement des actions prévues en 2022 et s'inscrivant dans ce dispositif.

La Commune de Neuville-sur-Saône est porteuse d'actions dans le cadre de ces orientations. D'autres partenaires interviennent et les subventions suivantes sont également soumises au vote du Conseil Municipal.

Associations	Actions	Subventions 2022
Concilia 'bulles	Être Parent à la Source	6 950 €
CSF	Action sociale de proximité auprès des jeunes et des familles de la Source	2 713 €
AIDEN	Atelier du réemploi	12 000 €
Lire et faire lire	La lecture grande cause nationale 2022 au quartier de La Source	2 220 €
La Compagnie du Subterfuge	Faire danser les murs	2 000 €
Harmonie de Neuville	Mes premiers pas vers une pratique instrumentale	1 000 €
Mediatone	Action culturelle autour des métiers de la musique	4 200 €
CIDFF	Accompagnement des victimes de violences	8 200 €
CIDFF	Point d'accès aux droits	3 100 €
CIDFF	Intervenant social en gendarmerie	5 500 €
CIDFF	Mission égalité-citoyenneté	2 650 €
IFRA	Ateliers en apprentissage du français	5 000 €
Différentes associations qui portent un projet par et pour les habitants	Fonds de participation des habitants	5 000 €
TOTAL		60 533 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe Déléguée, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat de ville et sa convention locale d'application,
- VU le budget communal,
- CONSIDÉRANT les actions proposées dans la programmation 2022,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** la programmation financière Politique de la Ville 2022 (jointe en annexe),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2022 "Politique de la ville" prévues aux taux les plus élevés possible,
- **D'APPROUVER** les subventions à verser aux associations partenaires, ainsi qu'exposé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions relatives aux dispositifs "Ville, Vie, Vacances" 2022 et FIPD, et à déposer tout dossier relatif aux demandes de la Commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 avril 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 09.05.2022
- Publication ou affichage le 09.05.2022

Eric BELLOT, Maire.

